

Cabinet de la Présidence

Relevé de décisions du Conseil d'Administration du vendredi 3 avril 2009,
séance n° 8

Présentation de l'ordre du jour :

à 9 h 00, formation plénière, ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances du vendredi 13 février et du vendredi 20 février 2009.
2. Mesures financières :
 - Compte financier 2008.
 - Indicateurs de performance fixés par l'Etat.
 - Réglementation concernant les frais de mission.
 - Chèque-restaurant pour des personnels de la Bibliothèque Inter-Universitaire des Langues Orientales ayant des astreintes particulières.
 - Taux horaire des nouveaux contrats étudiant.
 - Remboursement de droits d'inscription TELE 3 (cas particuliers).
3. Coût des formations : préconisations du groupe d'appui.
4. Pédagogie :
 - Calendrier 2009 / 2010.
 - Habilitation 2009 / 2012 :
 - Licence LLCE hébreu.
 - Licence LLCE portugais.
 - Spécialité Master : « Développement des pratiques professionnelles et sociales par la recherche action ».
 - Spécialité Master : « Langues et musique ».
 - Propositions relatives à la validation du semestre.
 - *Convention de partenariat pédagogique avec l'université de Cergy-Pontoise, point retiré en séance.*
5. Information sur la taxe d'apprentissage et les contrats d'apprentissage.
6. *Statut et règlement : modification article 13 du règlement intérieur, point ajouté en séance.*
7. Personnel :
 - Révision des principes de répartition et des bases des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques - année universitaire 2008 / 2009
 - Décharges statutaires des directeurs d'UFR - année universitaire 2009 / 2010.
 - Décompte des jours de grève.
 - *Composition du comité de sélection pour le recrutement n°533 (de la 23^{ème} section), point ajouté en séance restreinte aux enseignants.*
8. Documentation : don de la Cinémathèque universitaire.
9. *Convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 et l'University of International Business and Economics (Pékin, Chine), point ajouté en séance.*
10. *Motion, point ajouté en séance.*
11. Questions diverses.

Pont n° 1 : Approbation des procès-verbaux des séances du vendredi 13 février et du vendredi 20 février 2009.

- **Procès-verbal de la séance du vendredi 13 février 2009.**

Modification demandée en séance :

- Page 1, 1^{er} paragraphe : ajouter un « s » à « enseignant ».

Le procès-verbal de la séance du vendredi 13 février 2009 est approuvé à l'unanimité, avec la modification demandée en séance.

- **Procès-verbal de la séance du vendredi 20 février 2009.**

Modifications demandées en séance :

- Page 2, « Plan campus / Paris Universitas », 1^{er} paragraphe : remplacer : « Mme la Présidente informe les conseillers qu'elle a signé, sous réserve, un document de préfiguration d'un PRES déposé par les universités partenaires de l'Alliance Paris Universitas » par « **Mme la Présidente informe les conseillers qu'elle a émis des réserves sur le document de préfiguration d'un PRES déposé par les universités partenaires de l'Alliance Paris Universitas** ».
- Page 5, dernier paragraphe, page 6, 1^{er} paragraphe : supprimer le « s » à « politiques ».

Le procès-verbal de la séance du vendredi 20 février 2009 est approuvé à l'unanimité, avec les modifications demandées en séance.

Point n° 2 : Mesures financières :

- **Compte financier 2008 de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3.**

Le Compte financier 2008 de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est approuvée à l'unanimité, comme suit :

avant l'approbation :

10682	Réserves	+ 6 016 616,51
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	+ 2 590 084,84
129	résultat de l'exercice (solde débiteur)	- 693 134,41

après l'approbation :

10682	Réserves	+ 7 913 565,94
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00
129	résultat de l'exercice (solde débiteur)	0,00

- **Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Barbe.**

Le Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Barbe est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Barbe est approuvée à l'unanimité, comme suit :

avant l'approbation :

10682	Réserves	+ 1 263 691,23
110	report à nouveau (solde créditeur)	+ 0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	+ 433 933,15

après l'approbation :

10682	Réserves	+ 1 697 624,38
110	report à nouveau (solde créditeur)	0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00

- Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire des Langues Orientales.

Le Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire des Langues Orientales est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 de la bibliothèque inter-universitaire des Langues Orientales est approuvée à l'unanimité, comme suit :

avant l'approbation :

10682	Réserves	+ 1 843 328,22
110	report à nouveau (solde créditeur)	+ 0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	+ 119 792,06

après l'approbation :

10682	Réserves	+ 1 963 120,28
110	report à nouveau (solde créditeur)	0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00

- Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Geneviève.

Le Compte financier 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Geneviève est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat de l'exercice 2008 de la bibliothèque inter-universitaire Sainte-Geneviève est approuvée à l'unanimité, comme suit :

avant l'approbation :

10682	Réserves	+ 3 018 543,46
-------	----------	----------------

110	report à nouveau (solde créditeur)	+	0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)	+	165 969,67

après l'approbation :

10682	Réserves	+	3 184 513,13
110	report à nouveau (solde créditeur)		0,00
120	résultat de l'exercice (solde créditeur)		0,00

- Indicateurs de performance fixés par l'Etat.

Point d'information, pas de délibération.

- Réglementation concernant les frais de mission.

Les dispositions relatives aux frais de mission de l'Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 sont approuvées à l'unanimité pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2010 avec effet au 6 avril 2009.

- Chèque-restaurant pour des personnels de la Bibliothèque Inter-Universitaire des Langues Orientales ayant des astreintes particulières.

La possibilité d'obtention de « Chèque-restaurant » pour des personnels de la Bibliothèque Inter-Universitaire des Langues Orientales ayant des astreintes particulières est approuvée par 21 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

- Taux horaire des nouveaux contrats « étudiant ».

Les taux horaires pour les nouveaux contrats « étudiant » (tutorats d'accueil et tutorats d'accompagnement) sont approuvés à l'unanimité.

- Remboursement de droits d'inscription TELE 3 (cas particuliers).

Les trois dossiers de remboursement de droits d'inscription présentés par TELE 3 sont approuvés à l'unanimité, moins 1 abstention.

Pont n° 3 : Coût des formations : préconisations du groupe d'appui.

Le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, réuni en formation plénière le vendredi 3 avril 2009, a décidé à l'unanimité (moins 1 abstention) que concernant le décompte du service des enseignants en master, a limitation de 40 % maximum du service des enseignants accomplis en master ne s'applique qu'aux séminaires de recherche du M1 et du M2 et ne concerne donc pas les autres enseignements de master, ni ceux de master pro. Le mode de décompte des enseignements en master professionnel donnera lieu à une réflexion spécifique.

Pont n° 4 : Pédagogie :

- Calendrier 2009 / 2010.

Le calendrier universitaire 2009 / 2010 est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

- **Habilitation 2009 - 2012 / Licence LLCE hébreu.**

La maquette de Licence LLCE hébreu (Habilitation 2009 - 2012) est approuvée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

- **Habilitation 2009 - 2012 / Licence LLCE portugais.**

La maquette de Licence LLCE portugais (Habilitation 2009 - 2012) est approuvée à l'unanimité, moins 2 abstentions.

- **Spécialité Master : « Développement des pratiques professionnelles et sociales par la recherche action ».**

La spécialité Master : « Développement des pratiques professionnelles et sociales par la recherche action » est approuvée à l'unanimité, moins 14 abstentions et 1 refus de vote.

- **Spécialité Master : « Langues et musique ».**

La spécialité Master : « Langues et musique » est approuvée par 9 voix pour, 3 voix contre et 7 abstentions.

- **Propositions relatives à la validation du semestre.**
- **Les épreuves de fin de deuxième semestre 2008-2009 auront lieu la dernière semaine de mai, dans les créneaux habituels des partiels terminaux de contrôle continu. Cette session inclut le partiel terminal et l'examen final.**
- **Chaque épreuve, ainsi que celle du rattrapage du second semestre, se déroulera sur la base de contenus adaptés, correspondant aux enseignements dispensés après les mouvements actuels de grève à Paris 3.**
- **L'ensemble des étudiants, inscrits au contrôle continu comme à l'examen final, sera invité à se présenter à cette épreuve. L'étudiant composera sur papier anonyme et l'émargement sera obligatoire.**
- **Si l'étudiant n'a qu'une seule note, il est réputé basculer en examen final. Cette note devient la note finale.**
- **Si l'étudiant a d'autres notes de contrôle continu, la meilleure solution, de la note finale ou de la moyenne de l'ensemble des notes, lui est attribuée.**
- **En cas de différend, les étudiants peuvent s'adresser au président du jury compétent, voire à la vice-présidence du CEVU.**
- **Ces dispositions valent en l'état actuel de la situation. Le dispositif pourra faire l'objet d'une réévaluation en fonction de l'évolution de la situation.**
- **Ces dispositions s'appliquent aux étudiants boursiers. Les directeurs d'UFR devront par ailleurs veiller à l'adaptation de ces dispositions à la situation spécifique des étudiants étrangers.**
- **Les absences relevées en contrôle continu ne seront pas prises en compte.**

Il est décidé de renvoyer au CEVU du 10 avril les questions touchant à l'organisation du semestre en cours.

Les propositions relatives à la validation du semestre sont approuvées à l'unanimité.

De plus le Conseil d'Administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 a approuvé à l'unanimité (moins 5 abstentions) la disposition suivante :

« Pour des raisons tant de principe que dans l'intérêt de l'université et des étudiants, le Conseil d'Administration exclut toute forme de banalisation du semestre en cours. Le Conseil d'Administration considère que la validation du semestre ne pourra s'effectuer que sur la base d'au moins sept semaines de cours effectivement dispensés au cours du semestre ».

Pont n° 5 : Information sur la taxe d'apprentissage et les contrats d'apprentissage.

Compte tenu de la durée des débats, ce point est reporté à une prochaine séance.

Pont n° 6 : Statut et règlement : modification article 13 du règlement intérieur, point ajouté en séance.

La modification article 13 du règlement intérieur (suppression de : « et de manière à respecter la parité rang A / rang B. » à la fin de cet article) est approuvée à l'unanimité.

Pont n° 7 : Personnel :

- Révision des principes de répartition et des bases des primes de charges administratives et de responsabilités pédagogiques - année universitaire 2008 / 2009.
- Décharges statutaires des directeurs d'UFR - année universitaire 2009 / 2010.
- Décompte des jours de grève.

Pas de décision sur l'ensemble de ces points.

- Composition du comité de sélection pour le recrutement n° 533 (de la 23^{ème} section), point ajouté en séance retreinte aux enseignants-chercheurs.

La composition du comité de sélection pour le recrutement n°533 (de la 23^{ème} section) est approuvée à l'unanimité.

La composition du Bureau du comité de sélection pour le recrutement n°533 (de la 23^{ème} section) est approuvée à l'unanimité.

Pont n° 8 : Documentation : don de la Cinémathèque universitaire.

La donation de fond documentaire de la Cinémathèque universitaire, faite à l'Université Sorbonne nouvelle - Paris 3 est approuvée à l'unanimité.

Pont n° 9 : Convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'University of International Business and Economics (Pékin, Chine) , point à ajouter en séance.

La Convention de partenariat international entre l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'University of International Business and Economics (Pékin, Chine) est approuvée à l'unanimité.

Point n° 10 : Motion.

La motion, ci-dessous, est approuvée à l'unanimité, moins 4 abstentions et 1 refus de vote :

« Le conseil d'administration de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, réuni le 3 avril 2009, déplore que le gouvernement n'ait pas pris la mesure de la crise que traversent les universités depuis plus de deux mois. Tout en désapprouvant le blocage des universités, il estime que le gouvernement porte une lourde responsabilité dans le prolongement et la radicalisation des mouvements actuels. Il demande solennellement l'ouverture d'une véritable concertation sur les dossiers controversés. »


Marie-Christine LEMARDELEY

(A circular stamp of the University of Sorbonne Nouvelle is partially visible behind the signature.)